



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE OCCITANIE

CSE Ordinaire du 18 MAI 2023

La réunion du CSEE du 18 mai 2023 s'est déroulée en présentiel à Nîmes. Elle était présidée par : MAHE DR Occitanie, COSTIOU DRA Occitanie, Madame AVARO (DRH Occitanie),

Vos élus de la délégation Force Ouvrière qui vous représentent : Madeleine de Faria, Stéphanie Imbert, Philippe Michaud et Laurent Quinsat.



Approbation PV du 21/02/2023, CSEE extra du 13/03/2023 et PV du CSEE extra du 18/04/2023

Les PVs du CSEE du 21/02/2023, CSEE extra du 13/03/2023, et CSEE extra du 18-04-23 sont approuvés.

VALIDÉ

2. Questions économiques et professionnelles

2.1 Bilan économique trimestriel

Le DR intervient

Augmentation de 855 097 euros comptabilisé sur le budget prévu (14 556 528 euros)

Frais de fonctionnement en augmentation de 262 865 euros au budgétisé

Charge du personnel en augmentation de 975 349 euros sur le prévisionnel

L'EBE à un négatif supplémentaire de 433 117 euros soit 21 % sur le budget au 31 /03/2023

Dans les commentaires du DR la suite du chiffre d'affaires pour l'année 2023 va tendre à la baisse que ce soit en Occitanie mais également au niveau national...hélas !!

Les élues **Force Ouvrière** souhaitent des jours meilleurs pour l'ensemble du personnel



3.Bilan NAO 2022

Répartition des mesures par classe Région Occitanie

CLASSES	Total salariés CDI et CDD novembre 2022	Total bénéficiaires AG 2022	Total bénéficiaires Augmen. AIB Anc.	Total bénéficiaires Prime de partage de la valeur	Total Promotion	Total AI	Total Prime
02							
03							
04	3	3	2	3			1
05	2	2	1	2			
06	20	18	10	19			6
07	8	8	3	9	1		3
08	90	91	39	90	1		23
09	149	139	7	146		3	10
10	219	212	29	221		20	13
11	75	70	26	74	2	4	9
12	17	22	8	17	5	3	
13	51	53	17	51	2	13	7
14	17	17	8	17		5	5
15-17	2			2			1
TOTAL	653	635	150	651	11	48	78

Mesure Collective :

653 salariés Occitanie (442 CDI-193 CDD) des classes 2 à 14 présents le 31 octobre 2022, ont bénéficié d'une augmentation de l'Appointement Individuel de Base (AIB) de 3,5% avec un minimum garanti de 75 euros bruts mensuels pour les salariés à temps plein et au prorata du temps contractuel sur le mois considéré pour les salariés à temps partiel

150 salariés Occitanie ont bénéficié d'une augmentation spécifique de l'AIB liée à l'ancienneté AFPA pour les salariés des classes 2 à 14 ayant au moins 18 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 2023, une revalorisation de leur AIB de 30€ bruts mensuels

686 salariés Occitanie (442 CDI-244 CDD) ont bénéficié d'une Prime exceptionnelle dite de partage de la valeur pour tous les salariés en CDI ou en CDD présents le 16 novembre 2022, dont le montant maximum s'élève à 500€ mais qui pourra être minoré selon deux critères : L'ancienneté à l'Afpa, spécifique pour les CDD, et la durée contractuelle de travail à la date de dépôt.

Augmentation de la Partie Répartie Uniformément (PRU)

Revalorisation à 370 € à compter du 1^{er} novembre 2022 soit une augmentation de 2,8%

C'est le résultat de toute les Organisations Syndicales qui ont porté haut et fort vos revendications !

Les élus en intersyndicale avaient unanimement signifié ~~les~~ oppositions sur le projet d'accord sur la rémunération pour l'année 2022 à l'AFPA.

il avait été décidé :

- D'envoyer à chaque salarié de l'Occitanie une déclaration.
- D'organiser des assemblées générales intersyndicales dans chaque centre.
- Les élus de **Force Ouvrière** se sont rendus dans vos centres pour communiquer, échanger avec vous.

Seul on n'est rien, nombreux on n'est une force rejoignez-nous !

Adhérez à Force Ouvrière

Répartition des mesures par classe Région Occitanie

CLASSES	Total salariés CDI et CDD novembre 2022	Total bénéficiaires AG 2022	Total bénéficiaires Augmen. AIB Anc.	Total bénéficiaires Prime de partage de la valeur	Total Promotion	Total AI	Total Prime
02							
03							
04	3	3	2	3			1
05	2	2	1	2			
06	20	18	10	19			6
07	8	8	3	9	1		3
08	90	91	39	90	1		23
09	149	139	7	146		3	10
10	219	212	29	221		20	13
11	75	70	26	74	2	4	9
12	17	22	8	17	5	3	
13	51	53	17	51	2	13	7
14	17	17	8	17		5	5
15-17	2			2			1
TOTAL	653	635	150	651	11	48	78

Mesure individuelle :

48 salariés Occitanie 16 femmes-32 hommes (7,4 %) ont bénéficié d'une augmentation individuelle
Les montants inférieurs à 50 € correspondent à des AI attribuées à des salariées à temps partiel

11 salariés Occitanie 6 femmes-5 hommes (1.7 %) ont bénéficié d'une promotion, une promotion est un changement d'emploi qui entraîne un changement de classe, quel que soit l'emploi

78 salariés Occitanie 46 femmes-32 hommes (11.9 %) ont bénéficié d'une prime

La délégation **Force Ouvrière** souhaite que les NAO 2023, aboutissent à des augmentations générales pour tous les salariés, bien supérieures à 2022. L'inflation étant à l'heure actuelle de 5.9 %, il serait plus que légitime que ces augmentations soient au moins supérieures à cette inflation. Nous avons pu constater qu'au 1^{er} mai 2023, le SMIC a augmenté de 2.22 % et qu'en 4 ans il a augmenté de 5 %, alors que les salaires à l'Afpa n'ont augmenté seulement que de 3.5% en 11 ans !
Qu'en pensez-vous ?



4. La place : taux d'occupation et équilibre financier, plan de développement et de communication

En septembre 2022 l'Afpa Occitanie inaugurerait « La Place » sur les centres Montpellier Saint-Jean de Védas.

« La Place est un tiers-lieu original qui va mixer coworking et colearning pour travailler en se formant et se former en travaillant. Indépendants et apprenants pourront s'y rencontrer. Chacun pourra élargir son réseau ».

« Ce Village des Solutions c'est l'ouverture des sites de l'Afpa sur l'ensemble de l'écosystème du territoire, c'est la recherche de partenaires pour pouvoir trouver des solutions à chacun » précise le Directeur régional Occitanie.

« Tout type de public va ainsi pouvoir s'y rencontrer et c'est cette diversité qui en fera la richesse et qui donnera la dynamique à La Place » assure la directrice des centres Afpa de Toulouse Balma-Palays-Pamiers-Foix.

Aujourd'hui ou en est-on ? ...faisons le point

La place sur le centre de Palays c'est 468 m2 avec un accompagnement financier de 247 000 euros de travaux.

Le C.A sur les 6 premiers mois ne sont pas à la hauteur 8500 euros le décollage est lent.

Sur la communication, un dépliant a été conçu...sur le recto les espaces sont gratuits et ouvert à tous, sur le verso il mentionné que c'est payant...

Les élues **Force Ouvrière** s'interroge sur la fonction du médiateur numérique.

Est-il en poste comme le préconise le flyer ?

Pourquoi la restauration et l'amphithéâtre ne sont-ils pas proposés sur le flyer ??? Pas de réponse pour le moment



5. Incubateurs : recensement, financement, déroulement et point sur l'avancée des projets.

Les incubateurs sont issus de l'analyse réalisée sur les 17 métiers en tension identifiés et des constats issus des entretiens réalisés dans le cadre des projets R&D Régionaux. Ces incubateurs ont pour objectifs, d'intégrer dans le parcours de formation des métiers ciblés, des connaissances et qualifications nécessaires à la tenue de l'emploi. Ces incubateurs ont été regroupés par filière métiers et, vont permettre lors de leur mise en œuvre, de maximiser le nombre de métiers concernés.

4 incubateurs ont été confiés à l'Afpa Occitanie :

- TSVINE (Technicien Supérieur Véhicules Industriels Nouvelles Energies) sur le Centre d'Albi :
- Agent de Commissionnement (personne qui assure, tout au long d'un projet Immobilier, la cohérence entre les différentes étapes dans la perspective d'atteindre un niveau de performance énergétique maximum) sur le Centre de Béziers.
- RMO (Réparateur matériel Outdoor) à Millau porté par le Centre de Rodez
- Technicien médiateur des technologies immersives sur le Centre de Balma
- Le projet n'est pas encore lancé sur le Centre de Rivesaltes puisque la réflexion se poursuit au niveau de la Direction de l'Ingénierie sur le "positionnement" de ce projet d'Emploi.

Pour **Force Ouvrière** il est important de se positionner sur des métiers nouveaux et émergents. Cela doit permettre aux salariés d'avoir une reconnaissance dans leur évolution professionnelle par une promotion qui reconnaîtrait ses nouvelles compétences en ingénierie de formation.



6. Quel plan d'action est mis en place pour compenser les pertes dans les secteurs logistiques et informatique sur la région ?

Perte des lots logistiques sur le centre de Rivesaltes, la direction s'interroge sur la poursuite de l'activité dû à une concurrence sur le département des P.O.

Un investissement sur le site à été chiffré et le cout est de 700 000 euros.

Concernant les pertes d'activités sur le secteur de l'informatique des centres de Balma et Saint-Jean de Védas, la direction se dirigerait vers le marché privé notamment sur l'alternance.



7. Questions Santé Sécurité Conditions de Travail

7.1 AT : Enquêtes en cours et à venir

Une enquête est en cours sur le centre d'Ales.



Download from
Dreamstime.com

123456789
123456789 (Dreamstime.com)

8.Désignation RP St Jean de Védas/antenne DR

Mr David Lacour est élu représentant de proximité à Saint Jean de Védas/antenne
DR

Les élus de **Force Ouvrière** félicitent le nouvel élu pour son élection sur le site de Saint Jean de Védas/DR



9. Point d'actualité par le président

A compté du 1^{er} juillet sont nommés :

Madame Brinet au poste de Directrice Régionale Adjointe en remplacement de Monsieur Costiou nommé DRA en région PACA.

Monsieur Dreyer au poste de directeur des centres de Toulouse Balma et Palays Foix-Pamiers.

Force Ouvrière c'est quoi ?



Force Ouvrière est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français.

C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail.

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. Aujourd'hui FO - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

C'est sa force, c'est votre force.



FO-Cadres est un lieu de réflexion et d'échange en développant un mode de liaison efficace et permanent de l'organisation syndicale avec les mondes étudiant, universitaire, scientifique et technique.

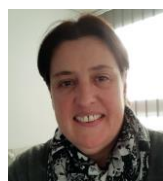
Les actions de **FO-Cadres**, fondées sur des valeurs de solidarité entre tous les salariés, visent à représenter, à défendre et à promouvoir les intérêts des ingénieurs et cadres. Nos actions et services permettent à nos adhérents d'être informés en permanence sur l'évolution de leur univers professionnel, de défendre leurs droits et ainsi d'assumer pleinement leurs responsabilités professionnelles, sans les isoler des autres salariés



**VOUS NOUS FAITES CONFIANCE
ALORS REJOIGNEZ-NOUS !**

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Élu/élue FO Titulaires au CSEE



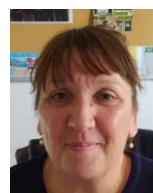
Stéphanie Imbert
Balma (31)



Philippe Michaud
Balma (31)



Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)



Cathie Martin
Saint-Jean de Védas (34)

élues FO suppléantes au CSEE

Vos DSR(s) **Force Ouvrière** en Occitanie



Stéphanie Imbert
Balma (31)



Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)



Philippe Michaud
Balma (31)



Laurent Quinsat
Balma (31)

Le Représentant Syndical **Force Ouvrière** en Occitanie



Laurent Quinsat
Balma (31)



BULLETIN D'ADHESION 2022

Adressez votre demande d'adhésion à FOAFPA.Occitanie@afpa.fr

NOM-Prénom :
Centre de rattachement :
Emploi :
Téléphone :
Adresse postale personnelle :
Mail personnel :

Merci de joindre votre bulletin de paie de janvier de l'année en cours.
Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.
Et n'oubliez pas : vous récupérez, en crédit d'impôts, 66 % du montant versé.
Plus Forts Ensemble Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !